

Mairie de FRANCHEVILLE

1 rue du Robert
69340 FRANCHEVILLE
Tel : 04.78.59.02.66

**Marché public
de Travaux**

**Règlement de
consultation**

**Objet : Travaux d'extension et de réaménagement
de l'école maternelle Jacques Prévert**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Référence : 24A007

**Date limite de remise des offres
17 mai 2024 à 12h30**

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Commune de Francheville 1 rue du Robert 69340 - FRANCHEVILLE</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 14 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://grandlyon.marches-publics.info/francheville</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45262800-9 : Travaux d'extension de bâtiments</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Délai d'exécution.....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement.....	6
3.3.	Négociation	6
3.4.	Renseignements complémentaires.....	6
3.5.	Visite de site	6
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
4.1.	Dossier de candidature	7
4.2.	Sous-traitance	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	8
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE	8
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	8
5.2.	Variantes	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	9
5.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	10
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS	13
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	14

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert.

Lieu d'exécution : École du Bourg, Place Jacques Prévert, 69340 FRANCHEVILLE

Le marché est divisé en lots comme suit :

- Lot 1 - Terrassement - VRD - Espaces verts
- Lot 2 - Désamiantage
- Lot 3 - Démolition - Gros œuvre
- Lot 4 - Charpente bois et métallique
- Lot 5 - Couverture et bardage métallique
- Lot 6 - Etanchéité
- Lot 7 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
- Lot 8 - Plâtrerie - Isolation - Faux-Plafonds
- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois
- Lot 10 - Carrelage - Faiences
- Lot 11 - Revêtement de sols souples
- Lot 12 - Peinture
- Lot 13 - Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire
- Lot 14 - Electricité - Courants forts - Courants faibles

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45262800-9 - Travaux d'extension de bâtiments

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : Terrassement - VRD - Espaces verts

- 45112500-0 - Travaux de terrassement
- 45112710-5 - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

Lot n° 2 : Désamiantage

- 45262660-5 : Travaux de désamiantage

Lot n° 3 : Démolition - Gros œuvre

- 45111100-9 - Travaux de démolition
- 45223220-4 : Travaux de gros œuvre

Lot n° 4 : Charpente bois et métallique

- 45261100-5 : Travaux de charpente

Lot n° 5 : Couverture et bardage métallique

- 45261210-9 - Travaux de couverture
- 45262650-2 - Travaux de bardage

Lot n° 6 : Etanchéité

- 45261410-1 - Travaux d'isolation de toiture
- 45261420-4 : Travaux d'étanchéification

Lot n° 7 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie

45421000-4 - Travaux de menuiserie

44316500-3 - Serrurerie

Lot n° 8 : Plâtrerie - Isolation - Faux-Plafonds

45320000-6 - Travaux d'isolation

45410000-4 : Travaux de plâtrerie

Lot n° 9 : Menuiseries intérieures bois

45421000-4 - Travaux de menuiserie

45421150-0 – Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

Lot n° 10 : Carrelage - Faïences

45431000-7 : Carrelages

Lot n° 11 : Revêtement de sols souples

45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples

Lot n° 12 : Peinture

45442100-8 : Travaux de peinture

45442110-1 - Travaux de peinture de bâtiments

Lot n° 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire

45330000-9 : Travaux de plomberie

45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 14 : Electricité - Courants forts - Courants faibles

45311200-2 : Travaux d'installations électriques

1.3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Délai d'exécution des travaux :

Date prévisionnelle de démarrage : 12 juillet 2024

Date de fin prévisionnelle : 27 juillet 2025

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://grandlyon.marches-publics.info/francheville>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le Règlement Consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement (AE) et son/ses éventuelle(s) annexe(s),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot commun (CCTP Lot n°00) et ses éventuelles annexes,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot,

- Le planning prévisionnel des travaux,
- Les pièces graphiques architecte,
- Les pièces graphiques et techniques de Structures,
- Les pièces graphiques et techniques Fluides,
- Le rapport d'étude géotechnique G2 PRO,
- Les Rapports de missions de repérages des matériaux contenant de l'amiante et du plomb avant travaux,
- Le modèle de déclaration sur l'honneur

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande, dans les délais indiqués à l'article 2 du présent document, par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://grandlyon.marches-publics.info/francheville>

3.5. Visite de site

Deux visites de site en présence de l'architecte sont prévues **le 23 et 29 avril à 14h30**.

La visite est obligatoire pour l'ensemble des lots.

En tout état de cause, aucune visite ne pourra être réalisée plus de 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront faire connaître la date à laquelle ils souhaitent visiter au maître d'œuvre (Monsieur David BESSON – contact@pepindebanane.com).

Si une visite est effectuée, le soumissionnaire joindra l'attestation de visite en annexe du présent document, correctement complétée et signée à son offre.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Niveau minimum	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Le chiffre d'affaires de la dernière année doit être supérieur à deux fois le montant estimé du lot (art. R.2142-7 CCP)	Tous les lots
2	Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.		Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés, si connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les

capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;

- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement par lot candidaté Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le

	candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	La décomposition du prix global et forfaitaire par lot candidaté Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro..
3	Le mémoire technique , daté et signé, des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant et notamment les critères techniques détaillés à l'article 6 du présent règlement de consultation.
4	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

La pièce financière doit être envoyée sous format excel ou calc sans modification de la structure du document (aucun ajout, suppression, fusion de colonne ou de ligne). Il est possible d'envoyer une copie de la pièce sous format pdf.

5.2. Variantes

➤ A l'initiative du soumissionnaire :

Pour l'ensemble des lots, la présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée.

Les propositions devront être techniquement équivalentes en termes de caractéristiques techniques à celles décrites dans les CCTP. Le candidat indiquera dans le mémoire technique la ou les variantes proposées. Il remettra alors :

- Un acte d'engagement et une DPGF répondant à la solution de base
- Un acte d'engagement et une DPGF correspondant à la variante proposée par le candidat.

Le candidat présentant une variante doit **obligatoirement** remettre une offre entièrement conforme à la solution de base.

➤ Variante facultative demandée par l'acheteur :

Aucune variante facultative n'est prévue.

➤ Variantes **obligatoires** demandée par l'acheteur :

Des variantes obligatoires sont demandées pour les lots suivants :

- Lot n°05 - **Couverture et bardage métallique** : Remplacement du bardage métallique de façades par un bardage en lames bois (voir descriptif dans le CCTP du lot).
- Lot n°06 - **Etanchéité** : Remplacement des lignes de vie par des gardes corps périphériques (voir descriptif dans le CCTP du lot).

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public. Les candidats sont tenus de présenter une offre pour chaque variante exigée. Chaque candidat remettra alors :

- Un acte d'engagement correspondant à la solution de base
- Un acte d'engagement correspondant à la variante exigée.
- La DPGF complétée (onglet solution de base et onglet variante).

Le candidat présentant une variante doit **obligatoirement** remettre une offre entièrement conforme à la solution de base.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Des PSE **obligatoires** sont prévues pour les lots suivants :

- Lot n°05 - **Couverture et bardage métallique** : Bardages métalliques intérieurs (voir descriptif dans le CCTP du lot).

- Lot n°09 – **Menuiseries intérieures bois** : Séparatifs de WC maternelle (voir descriptif dans le CCTP du lot).

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d’ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S’il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l’offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d’ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d’ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots, sauf le lot n°5 « Charpente bois et métallique ».

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	60
2.1	Moyens humains et matériels spécifiquement affectés pour ce chantier - Moyens humains avec qualification, - Matériels utilisés.	10
2.2	Méthodologie d'organisation de chantier et d'exécution des travaux : mise en œuvre, modes opératoires, ainsi que les délais de réalisation détaillés	20
2.3	Analyse et compréhension du projet	10
2.4	Mesures mise en place concernant l'hygiène et la sécurité du chantier et des salariés, prévention des risques, protections individuelles et collectives selon les préconisations sanitaires	10
2.5	Provenance des principaux matériaux utilisés ainsi que la fourniture de leurs fiches techniques	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Critères pour le lot n°5 « Charpente bois et métallique » :

N°	Description	Pondération
1	Prix	30
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	70
2.1	Moyens humains et matériels spécifiquement affectés pour ce chantier - Moyens humains avec qualification, - Matériels utilisés.	10
2.2	Méthodologie d'organisation de chantier et d'exécution des travaux : mise en œuvre, modes opératoires, ainsi que les délais de réalisation détaillés	20
2.3	Analyse et compréhension du projet	20
2.4	Mesures mise en place concernant l'hygiène et la sécurité du chantier et des salariés, prévention des risques, protections individuelles et collectives selon les préconisations sanitaires	10
2.5	Provenance des principaux matériaux utilisés ainsi que la fourniture de leurs fiches techniques	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://grandlyon.marches-publics.info/francheville>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),

- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP.
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire du marché public dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la demande émise par l'acheteur.

Cependant, ces pièces n'ont pas être remises si le candidat a fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation gratuite et en ligne par l'acheteur de ces mêmes pièces justificatives.

A réception de l'ensemble des pièces justificatives, l'acte d'engagement sera signé par l'acheteur puis notifié.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, si un candidat désigné comme attributaire n'est pas en mesure de produire dans le délai imparti les documents demandés, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon

Tél. : 04.78.14.10.10

Fax : 04.78.14.10.65

Email : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 24A007

Objet : Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

Représentant la Commune de Francheville

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour la Commune de Francheville,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.